

CANADA

Province de Québec

Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau

Municipalité de Grand-Remous

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Grand-Remous, tenue le 13 décembre 2017 à compter de 19h00 heures à la bibliothèque du centre Jean-Guy Prévost au 1508, route Transcanadienne à Grand-Remous.

Sont présents :

Mme. Jocelyne Lyrette - Mairesse

Mme. Christiane Cyr – conseillère

Mme. Julie Paiement – Conseillère

M. Jacques Rodgers – Conseiller

M. Gilles Richard – Conseiller

Mme. Audrey Robitaille - Conseillère

M. Éric Bélanger - Conseiller

M. Jean-Marie Gauthier, directeur général par intérim, fait office de secrétaire de la séance.

Assistance

Deux citoyens assistaient à la séance.

Ouverture de la séance ordinaire

Étant donné que tous les élus étaient présents, les points suivants ont été ajoutés à l'ordre du jour conformément à l'article 153 du Code municipal.

-100.01 Mandat de Me Philippe Coderre.

-300.02 Programme Aide-subvention Stéphanie Vallée

-300.03 Remboursement programme TECQ

-700.01 Entrevues et engagement de deux surveillants de patinoire

Ayant constaté le quorum, la mairesse **Jocelyne Lyrette**, déclare l'ouverture de la séance extraordinaire.

E-1312117-399 Adoption du l'ordre

Il est proposé par **Christiane Cyr** et résolu que l'ordre du jour soit adopté, avec les ajouts mentionnés.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

Il y a eu 3 questions posées.

E-131217-400

Mandat à Me P. Coderre

Il est proposé par **Jacques Rodgers** et il est résolu d'accepter la lettre adressée à l'employée #3 par Me Philippe Coderre et signée par la mairesse.

DESTITUTION DE L'EMPLOYÉ #3

La résolution annexée à la présente fait partie intégrante.

ATTENDU QUE	La municipalité a effectué une enquête administrative portant sur certains faits concernant l'employé #3
ATTENDU QUE	Il convient de ne pas nommer le nom de l'employé aux fins de la présente résolution pour des motifs liés au caractère public de celle-ci, mais que tous les membres du Conseil municipal présents connaissent son identité ;
ATTENDU QUE	L'enquête a démontré plusieurs fautes graves commises par l'employé # 3 ;
ATTENDU QUE	Après enquête, analyse et discussion, les membres du conseil municipal sont d'opinion qu'il est impossible de maintenir de lien d'emploi de l'employé # 3, considérant qu'il a commis des fautes graves qui entachent irrémédiablement le lien de confiance essentiel à l'exercice d'une fonction en autorité et à son rôle de digne représentant de son employeur ;
ATTENDU QUE	Le projet de lettre, soumis à l'attention des membres du conseil municipal et approuvé par celui-ci, a pour but d'informer l'employé # 3 concernant l'existence de la présente résolution et des raisons qui motivent sa destitution ;
ATTENDU QUE	Après analyse et discussion, les membres du Conseil municipal sont d'opinion que l'employé # 3 doit être destitué de ses fonctions ;

EN CONSÉQUENCE il est dûment proposé par Jacques Rodgers appuyé par Julie Paiement

Et résolu que :

DÉCRÉTER la destitution pour cause de l'employé # 3, qu'il ne convient pas de nommer en raison du caractère public de la résolution, mais dont tous les membres du conseil municipal présents en connaissent l'identité, laquelle destitution est effective sur adoption de la présente résolution ;

MANDATER le directeur général par intérim, Jean-Marie Gauthier, à faire parvenir à l'employé # 3, une copie conforme de la présente résolution, accompagnée de la lettre dont le projet a été soumis à l'attention des membres du conseil municipal.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

E-131217-401 **Programme – Réhabilitation du réseau routier local**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissances des modalités d'application du Volet-Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) ;

ATTENDU QUE la municipalité de Grand-Remous désire présenter une demande d'aide financière au Ministre des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveau 1 et 2 ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur du plan d'intervention pour lequel la MRC de la Vallée de la Gatineau a obtenu un appui favorable du MTMDET.

Pour ces motifs, il est proposé par **Julie Paiement** et il est résolu que le conseil de Grand-Remous autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL ;

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

E-131217-402 **Demande de paiement (PAARRM) Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local**

Il est proposé par **Christiane Cyr** et résolu que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins Guertin et Di Betta pour le montant subventionné de 32 417.\$, conformément aux exigences du Ministre des Transport, de la Mobilité Durable et de l'électrification des Transport.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

E131217-403 **Programmation TECQ**

Il est proposé par **Éric Bélanger** et il est résolu que la municipalité de Grand-Remous atteste par la présente résolution que la programmation des travaux ci-joint, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

E-131217-404 **Surveillants à la patinoire**

ATTENDU QUE les offres d'emploi se terminent le 15 décembre prochain ;

ATTENDU QUE la patinoire sera accessible à partir du 16 décembre ;

ATTENDU QUE nous avons reçu plusieurs candidatures ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Christiane Cyr** que le comité formé de Jocelyne Lyrette, Jacques Rodgers et Gilles Richard est autorisé à l'embauche de deux surveillants pour la patinoire ;

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

E-131217-405 **Levée de la séance**

Il est proposé par **Jacques Rodgers** et il est résolu que la séance soit levée. Il est présentement 19h12 précis.

Adoptée à l'unanimité

Jocelyne Lyrette
Mairesse

Jean-Marie Gauthier
Dir.gén. par intérim